



Utilisation de mon nom

Par KRESINE

Bonjour,

J'ai un nom rare car, par exemple, je suis la seule abonnée sur les pages blanches et jaunes à ce nom. Or, je viens de constater q'un produit a utilisé mon nom de famille pour sa marque et un autre, sur Discount et sur Amazon introduit mon nom (pas sur la photo de l'emballage) pour présenter le produit. Il s'agit de deux types de produits radicalement différents : l'un des bougies en résine, l'autre un baume pour douleurs articulaires.

J'aimerais, bien sûr, supprimer mon nom de cette marque ou de cette présentation du produit.

Que puis-je faire ? J'ai contacté la revendeuse des bougies sur Shopify mais elle ne semble pas disposée à faire le nécessaire. Quant à l'autre produit, j'ai formulé ma réclamation auprès de Discount, mais je doute qu'ils me proposent quoi que ce soit à ce sujet.

Par Isadore

Bonjour,

Il est possible que ce nom soit également porté à l'étranger ou ait une signification dans une autre langue.

Le fait de porter un nom de famille, si vous ne l'avez pas déposé comme marque, ne vous permet d'en interdire l'usage à un tiers s'il n'y a pas d'abus.

Il vous appartient de démontrer qu'il y a un éventuel usage abusif de ce terme.

Par isernon

bonjour,

la majorité des noms de famille ont pour origine des noms communs qui se sont ensuite modifiés au fil des générations. je doute que vous soyez seul à porter votre nom de famille en France. vous pouvez faire des recherches sur internet.

salutations

Par KRESINE

Je comprends. Mais le nom des dirigeants de cette entreprise est COUSIN avec des prénoms très français.

Je me suis adressée à Shopify pour faire pression sur ces personnes car ils ont un compte sur ce site.

Le commerce se trouve en province, dans une région de France qui m'est complètement inconnue.

Il n'y a pour moi aucun doute. D'ailleurs la personne qui travaille pour ce commerce n'avait aucune idée (?) que ce nom-là (KRESINE) s'était substitué à RESINE

N'y a-t-il vraiment aucun recours ?

Bien cordialement.

Par Isadore

Honnêtement à moins de subir un préjudice direct ou de prouver une volonté d'usurper votre notoriété, je doute que vous puissiez faire quoi que ce soit.

Par isernon

sur le site de l'insee, j'ai trouvé trace de 2 personnes décédées depuis 1970, nées à Paris au début du XX siècle avec le nom de famille de krésine.
par contre pas de personnes décédées depuis 1970 au nom de resine.

Par ITERNITY1979

Bonjour

Mon nom de famille est celui d'une entreprise en France, je n'y peux rien, c'est comme ça...

Par CToad

Bonjour

Dans votre nom il y a le nom d'un matériau très commun. Du coup oui cela peut arriver et je doute que vous ayez un recours. Mme ou monsieur Arine ne peut pas demander à ce qu'on change tous les paquets de farine et les noms publicitaires composés de cet assemblaGe de lettres.

En outre, ces gens ne vous connaissent pas et donc ne peuvent pas utiliser votre nom. Vous n'avez a priori pas de notoriété qui permettent de dire qu'ils utilisent votre nom pour en tirer profit.

Du coup je ne vois pas bien ce que vous espérez gagner de cela.

Pour ma part mon nom de famille est celui d'une entreprise prospère et connue de Belgique. Je n'ai pas droit, hélas, au profit de la société et ne les embête pas avec cela (tout comme ils ne m'embêtent pas hélas encore au moment de la distribution des dividendes)

Cordialement